



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

TLP-GREEN



SEMINAIRE EXPLOITANTS CAT AVION CYBERSÉCURITÉ

Mardi 20 Juin 2023

Direction de programme Cybersécurité

Pierre Abdoulhadi



TLP : Traffic Light Protocol – Codage pour l'échange d'informations sensibles entre personnes de confiance
Inventé par les britanniques et très utilisé au niveau international (entreprises privées, organismes publics)

Limited disclosure, restricted to the community. Sources may use **TLP:GREEN** when information is useful for the awareness of all participating organisations as well as with peers within the broader community or sector.

Recipients may share **TLP:GREEN** information with peers and partner organisations within their sector or community, but not via publicly accessible channels. Information in this category can be circulated widely within a particular community. **TLP-GREEN** information may not be released outside the community.

Diffusion limitée à la communauté aéronautique ou à des pairs identifiés.
à des fins de sensibilisation

Ne peut pas être diffusé en dehors de cette communauté ou placé sur un site public

Contexte



ANSSI
Agence Nationale pour la Sécurité des Systèmes d'Information



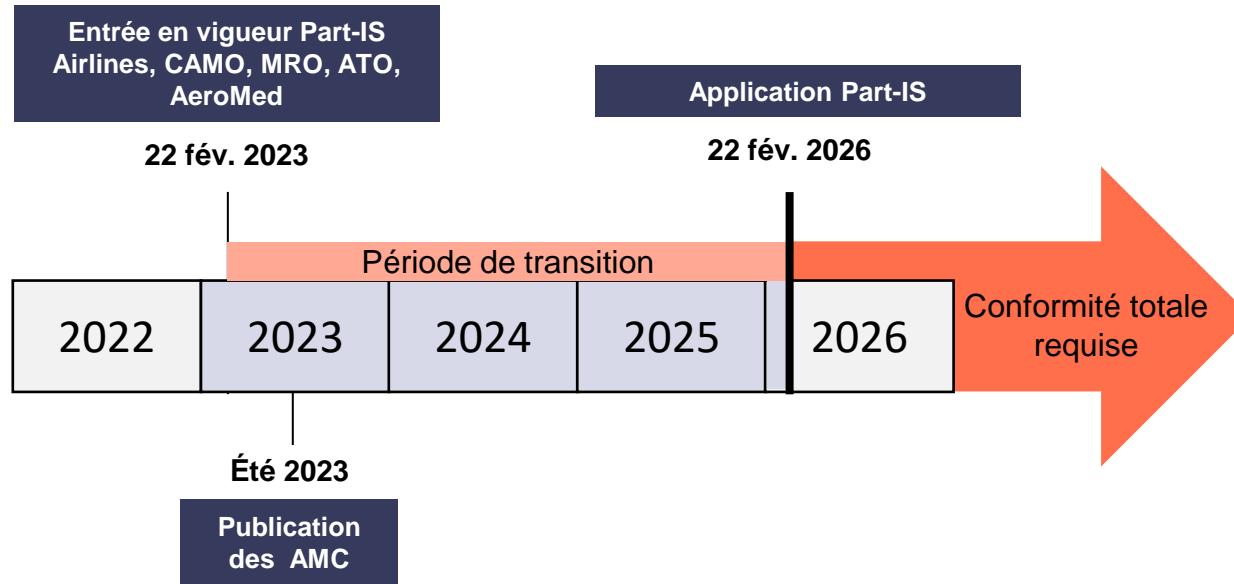
DGAC / DSAC



Part IS – Qui ?

- Les **transporteurs aériens relevant de l'annexe III (partie ORO)** du règlement (UE) no 965/2012, à l'exception de ceux qui participent exclusivement à l'exploitation de l'un des éléments suivants :
 - i) un aéronef ELA2 au sens de l'article 1er, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) no 748/2012;
 - ii) des avions monomoteurs à hélice dont la configuration maximale opérationnelle en sièges passagers est inférieure ou égale à 5 et qui ne sont pas classés comme aéronefs motorisés complexes, lorsqu'ils décollent et atterrissent sur le même aérodrome ou site d'exploitation et qu'ils sont exploités selon les règles de vol à vue (VFR) de jour;
 - iii) des hélicoptères monomoteurs dont la configuration maximale opérationnelle en sièges passagers est inférieure ou égale à 5 et qui ne sont pas classés comme aéronefs motorisés complexes, lorsqu'ils décollent et atterrissent sur le même aérodrome ou site d'exploitation et qu'ils sont exploités en VFR de jour.
- Multi-agréements :
 - les **organismes responsables de la gestion du maintien de la navigabilité** (CAMO)
 - les **organismes de maintenance** (MRO)
 - les **organismes de formation agréés** (ATO)
 - les **exploitants de simulateurs d'entraînement au vol** (FSTD)
 - les **centres aéromédicaux du personnel navigant**

Part IS – Quand ?



Part IS – Quoi ?

Scope :

Cybersécurité appliquée aux **missions safety** assurées par les opérateurs / entreprises

Exigences :

- **Système de management de la sécurité de l'information (SMSI)**
 - Définition d'une politique SSI
 - Identification des responsabilités
 - Formation
 - Gestion documentaire
 - Processus d'identification et d'évaluation des risques
 - Processus d'atténuation des risques
 - Report d'événements (interne)
 - Surveillance interne de la conformité
 - Gestion des changements (du SMSI)
 - Amélioration continue (du SMSI)
- **Report d'événements vers l'Autorité / EASA**

Articulation avec le SMS nécessaire voire intégration

Cadre de Conformité Cyber France – Comment ?

Référentiel unique

- Rationalise les exigences
- Facilite l'appropriation et la mise en œuvre par les opérateurs

Le 3CF est inspiré des « standards »



Règlement 1998



3CF v1
Airports, Airlines

Publié le 3 sept. 2021

Règlement
Part-IS



3CF v2
Airports, Airlines and other entities (safety related)